
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2014 A 20H30

Etaient présents : Mme BEURNÉ Marie-Odile, Mme DIDELOT Joëlle, M. PRUNIER Régis, M. FAVET Jean-Claude, M. RUAUX Bernard, Mme ERFTEMEIJER Maria, M. RUTH Fabien, M. THOUVENOT Damien, Mme MONNE Dominique, M. BERNOT Jean-Marc.

Etaient absents : M. PARMENTELOT Marc

Secrétaire de séance : THOUVENOT Damien

Le Conseil Municipal,

- DRESSE la liste de présentation à fournir à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour lui permettre de nommer membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

- ACCEPTE que Monsieur Jean-Claude FAVET et Madame Dominique MONNE intègrent la commission communale communication.

- DECIDE DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT sur la modification statutaire suivante de la Communauté de Communes du Val de Vêge :

" Article 9 : BUREAU

Le Bureau Communautaire est composé du Président, des Vice-présidents et des maires de chaque commune composant la Communauté de Communes".

- FIXE comme suit les tarifs de concession au columbarium à compter du 16 mai 2014

- 15 ans : 400 €
- 30 ans : 800 €

FIXE à 60 € la dispersion des cendres au jardin des souvenirs à compter du 16 mai 2014.

Vu par nous, Maire de la Commune de Gruey-lès-Surance pour être affiché le 27 mai 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A Gruey-lès-Surance, le 27 mai 2014
Le Maire,
Marie-Odile BEURNÉ